

## CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 24 février 2022

Délibération n° 2022/02

### OBJET : Désignation des membres du bureau

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et particulièrement son article 7,

Vu le règlement intérieur institutionnel du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et notamment son article 7,

Vu le Conseil d'administration légalement convoqué et la constatation du quorum,

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

- Désigne, pour faire partie du Bureau de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée :  
TITULAIRES :  
Monsieur Guy PLISSONNEAU, Président de la Communauté de communes Vie et Boulogne,  
Monsieur Armel PECHEUL, Vice-Président des Sables d'Olonne Agglomération
- Demande que le représentant de la Direction Départementale des Finances Publiques assiste de droit aux réunions du bureau sans droit de vote et qu'il soit entendu chaque fois qu'il le demande.

Le Président du Conseil d'administration

Valentin JOSSE

Vu et approuvé le 09 MARS 2022

Le Préfet de la Vendée

Pour le préfet,  
la secrétaire générale de la Préfecture  
de la Vendée

Anne TAGAND